

## **SIECLE-BEE : Droits de consultation pour les CIO - année 2025/2026**

---

### **Instruction du 16/10/2025 relative aux droits de consultation pour les CIO – année 2025/2026**

**Délégation régionale académique d'information et d'orientation - site Créteil**

**Pôle Prébac**

Affaire suivie par : Secrétariat Draio-Créteil

Tél : 01 57 02 68 10

Mél : [ce.draio@ac-creteil.fr](mailto:ce.draio@ac-creteil.fr)

---

*Texte adressé à*

*Mesdames et messieurs les chefs d'établissement*

*Mesdames et messieurs les directeurs de CIO*

*s/c mesdames et monsieur les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne, de la Seine-st-Denis et du Val-de-Marne*

*Mesdames les IEN-IO*

---

*PJ :*

*Annexe - Délégation de droits BEE\_Procédure Chef EPLE*

*Références :*

*- Arrêté du 20 septembre 1988 relatif au traitement automatisé d'informations nominatives réalisé par les centres d'information et d'orientation*

*- Arrêté du 22 septembre 1995 relatif au pilotage et à la gestion des élèves du second degré (JO du 26/09/1995)*

---

Dans le cadre des missions des CIO, les informations contenues dans la BEE concernant les élèves de chaque établissement sont indispensables pour leur suivi et l'analyse statistique du district.

Par conséquent, je vous remercie de procéder à l'ouverture du droit « accès base élève-mode consultation export » au bénéfice du (de la) DCIO et des PSY-EN qui interviennent dans votre établissement.

J'attire votre vigilance sur l'importance de déléguer l'accès à la BEE en **consultation et export uniquement**.

Si des droits de consultation ont déjà été attribués l'an dernier et qu'il n'y a pas de changement de personnel, il n'est pas nécessaire de renouveler cette opération.

Pour vous accompagner dans cette procédure, l'annexe en pièce jointe présente en détail les actions à effectuer.

**La cheffe de la Délégation régionale académique d'information et d'orientation – site Créteil**  
**Élisabeth BOYER**